



RAPPORT ANNUEL

sur la qualité et le prix

du service public d'élimination des déchets

ANNEE

2024

SOMMAIRE

Synthèse introductive	p 3-4-5
1/ PRESENTATION	p 5
2/ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	p 5
2-1 Organisation	p 5
2-2 Marchés et coûts	p 5-6
2-3 Tonnages	p 6
2-4 Caractérisation des OMR	p 6-7
3/ LE TRI SELECTIF	p 8
3-1 Organisation	p 8-9
3-2 Marchés et coûts	p 9
3-3 Tonnages	p 10
3-4 Caractérisation du multimatériaux	p 11
4/ LES TEXTILES D’HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)	p 11
4-1 Organisation	p 11
4-2 Marchés et coûts	p 11
4-3 Tonnages	p 11-12
5/ LES DECHETERIES ET PLATEFORMES	p 12
5-1 Organisation	p 12
5-2 Marchés et coûts	p 13
5-3 Tonnages	p 13-14-15
5-4 Fréquentations	p 15
6/ BILAN VALORISATION PAR FLUX	p 16
7/ LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE	p 17
7-1 Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)	p 17
7-2 Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	p 17-18
7-3 Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)	p 18
8/ ANIMATIONS – PREVENTION	p 19
8-1 Animations jeunesse	p 19
8-2 Animations grand public	p 19
8-3 Autres actions	p 19
8-4 Déploiement du tri à la source des biodéchets	p 19-20-21
9/ FINANCEMENT DU SERVICE	p 21-22
10/ BILAN FINANCIER	p 22-23-24
Objectifs pour 2025	p 24

SYNTHESE INTRODUCTIVE :

Brionnais Sud Bourgogne est le résultat de la fusion entre les Communautés de Communes Sud Brionnais et du Pays Clayettois au 1^{er} janvier 2017.

Cette nouvelle collectivité regroupe 29 communes pour 14 974 habitants (population municipale 2021 valable au 1^{er} janvier 2024).

Liste : Amanzé, Anglure sous Dun, Baudemont, Bois Sainte Marie, Chassigny sous Dun, Châteauneuf, Châtenay, Chauffailles, Colombier en Brionnais, Coublanc, Curbigny, Dyo, Gibles, La Chapelle sous Dun, La Clayette, Mussy sous Dun, Ouroux sous Bois Sainte Marie, Saint Edmond, Saint Germain en Brionnais, Saint Igny de Roche, Saint Laurent en Brionnais, Saint Martin de Lixy, Saint Maurice les Châteauneuf, Saint Racho, Saint Symphorien des Bois, Tancon, Vareilles, Varennes sous Dun et Vauban.

Elle se situe au Sud-Ouest du département de Saône et Loire.

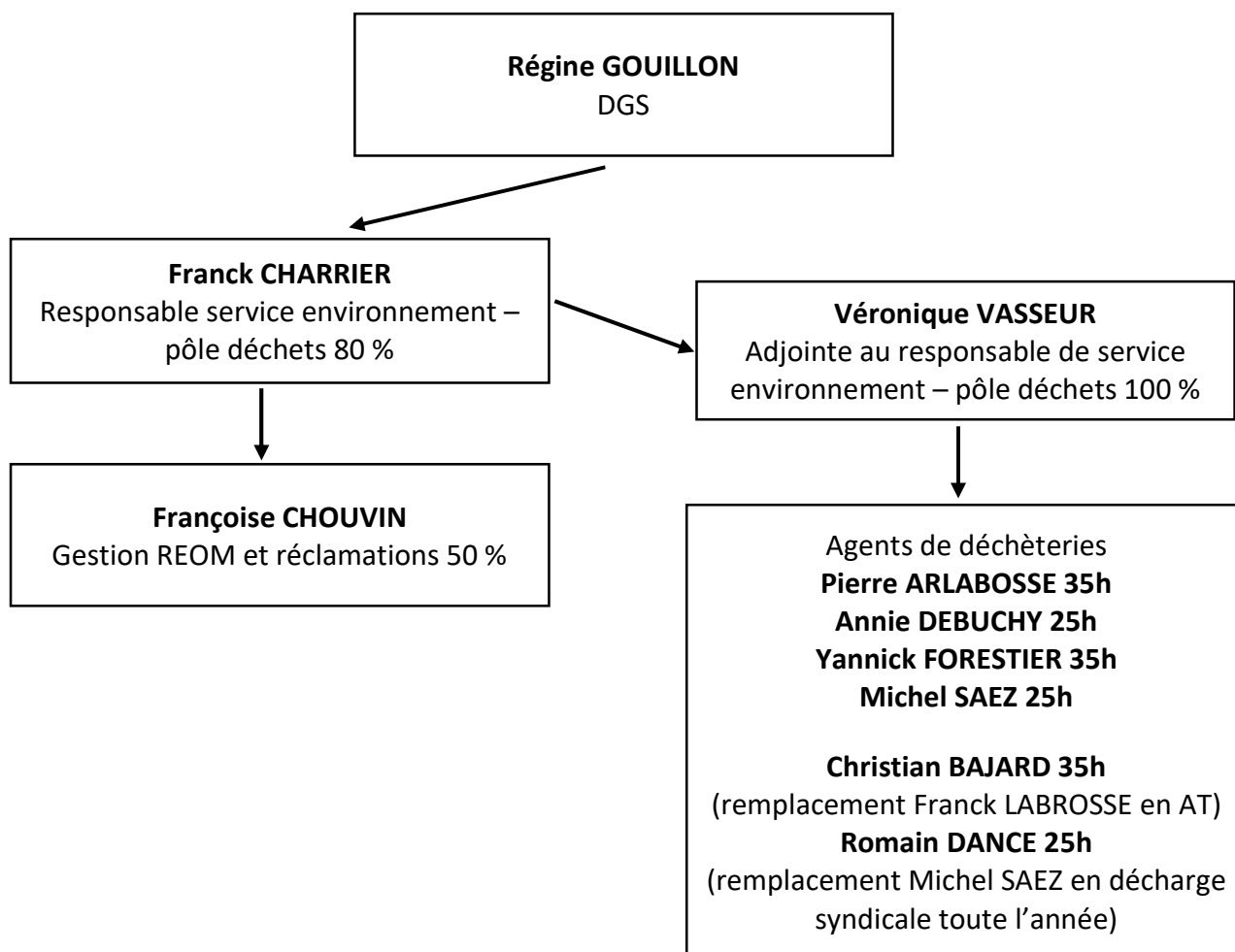


Le service environnement – pôle déchets fonctionne grâce à :

1/ un pilotage politique : 1 vice-président, M. Fabrice DEJOUX, et une commission composée de membres de chaque commune, qui se réunit régulièrement (2 fois en 2024).

Des réunions annexes se tiennent en plus par groupes de travail selon les thématiques travaillées : règlements, communication...

2/ une équipe technique (situation au 1^{er} janvier 2024) :



L'organisation cible pour 2024 prévoyait :

- + 0.5 ETP technicien terrain : recrutement infructueux en 2024
- + 1 ETP agent de prévention/bio-déchets : arrivée de Isabelle AUGER le 22 avril 2024
- + 1 ETP chef équipe déchèterie : arrivée de Julien MENANT le 8 juillet 2024
- + agents dans le cadre du chantier d'insertion : projet reporté

De plus, des mouvements et changements de quotités horaires ont été opérés en cours d'année pour s'adapter aux situations des agents et à la modification des horaires d'ouverture des déchèteries ainsi qu'à la reprise de la mission de nettoyage des PAV par le service.

Les objectifs du service fixés pour 2024 étaient :

- Limiter la hausse des coûts de fonctionnement des déchèteries malgré des prix de traitement en forte augmentation
- Limiter la hausse des coûts de fonctionnement OM malgré les augmentations des prix de traitement et de la TGAP
- Développer le compostage collectif (10 placettes) et encourager le compostage individuel
- Renforcer la communication auprès de l'utilisateur, donner du sens à l'action de la collectivité, amener l'utilisateur à être acteur
- Développer une relation de proximité avec les mairies et suivre sur le terrain les activités de nos prestataires
- Préparer la Redevance Générale Incitative sur le territoire : benchmark, marché logiciel métier, visites de collectivités...
- Préparer la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie pour fin 1^{er} semestre 2025

1/ PRESENTATION

Brionnais Sud Bourgogne assure la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » mais a délégué le transfert et le traitement le 1^{er} janvier 2004 au SMEVOM (Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères du Charolais-Brionnais et Autunois) qui regroupe 6 Communautés de Communes, soit 116 592 habitants (population municipale 2021).

La collectivité a mis en place plusieurs outils de réduction des tonnages des ordures ménagères :

- Tri sélectif en Points d'Apport Volontaire (PAV),
- Ouverture de deux déchèteries et deux plateformes de déchets verts,
- Vente de composteurs individuels,
- Installation de composteurs collectifs et gros producteurs.

2/ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

2-1 / Organisation

La collecte des ordures ménagères est assurée à la fois en porte-à-porte et en points de regroupement (1265 bacs pour 853 m³) selon les communes et les secteurs. Elle a lieu une fois par semaine (collecte en C1) pour toutes les communes du territoire par 2 bennes à ordures ménagères de 19 t.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées dans des bennes situées sur le quai de transfert de La Charme à Chauffailles, propriété de Brionnais Sud Bourgogne.

Ensuite, la compétence transfert et traitement étant déléguée au SMEVOM, ce sont eux qui se chargent d'affréter un transporteur qui apportera les OMR au centre d'enfouissement de Granges, près de Chalon, géré par Véolia.

2-2 / Marchés et coûts

Le marché de collecte est attribué à SECAF CHAMFRAY depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte pour 2024 est de 443 425.59 € TTC.

Le traitement payé au SMEVOM pour 2024 s'est élevé à 603 983.44 € TTC.

Le marché de location-maintenance du parc de bacs confié à SULO depuis le 1^{er} janvier 2018 n'a pas été renouvelé après son échéance maximum au 31 décembre 2023.

Le parc de bacs en place a été racheté à SULO pour 8 980.56 € TTC.

La prestation de maintenance est désormais réalisée en régie par le service (remplacement d'axes, de couvercles, ou de bacs selon les cas). En 2024, il s'agit d'une dépense d'investissement de 25 737.24 € TTC en grande partie appelée par la suppression de la collecte en vrac imposée par SECAF CHAMFRAY, ce qui a contraint le service à déployer des bacs de regroupement supplémentaires. En outre, il y a eu 107 opérations de maintenance/installations réalisées par le service.

Pour rappel, la dépense 2023 auprès de SULO était de 39 934.13 € TTC (hors second semestre non facturé suite à des négociations dues à un différend).

2-3 / Tonnages

Le tonnage OMR transféré au SMEVOM en 2024 est de 2 660.72 tonnes soit un ratio de 177.69 kg/hab/an.

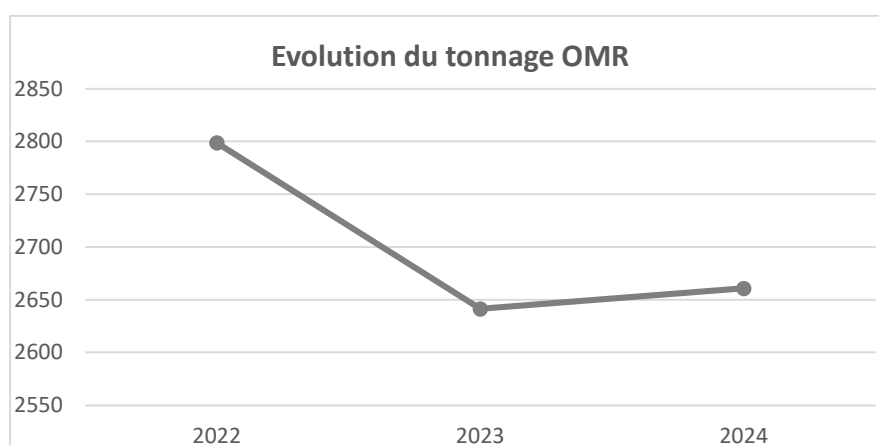
Evolution du tonnage OMR collecté :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	2 798.84	185.91	
2023	2 641.54	176.08	- 5.62 %
2024	2 660.72	177.69	+ 0.73 %

Analyse :

Entre 2022 et 2023, le tonnage est à la baisse, probablement grâce à une large communication sur les extensions de consignes de tri (ECT) opérée début 2023.

La petite augmentation en 2024 peut s'expliquer par les tonnages de nettoyage des PAV qui sont désormais directement apportés au quai de transfert OM à La Charme au lieu de remplir la benne non valorisables de déchèterie auparavant. Mais étant donné le volume apporté par ce nettoyage, on peut analyser que les actions en faveur du compostage réalisées dans l'année ont déjà porté leur fruit sur la baisse du tonnage OM.

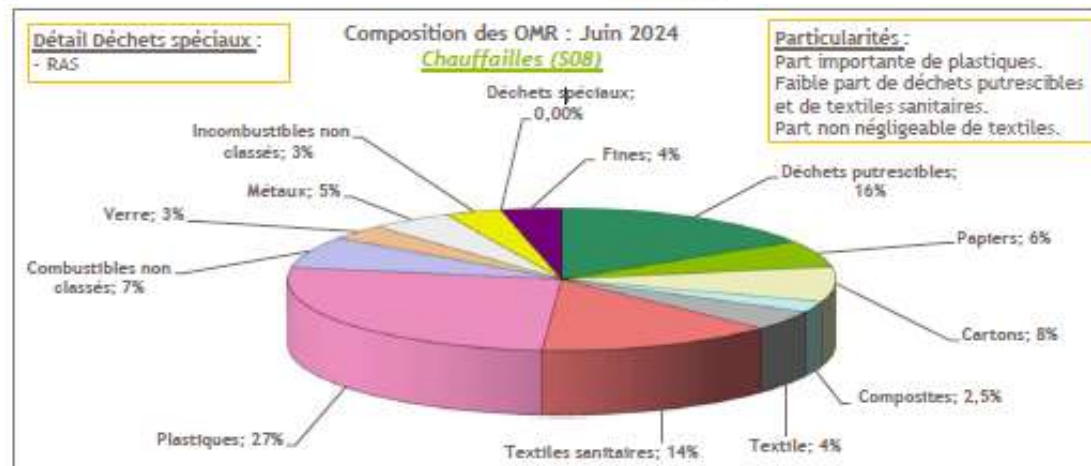
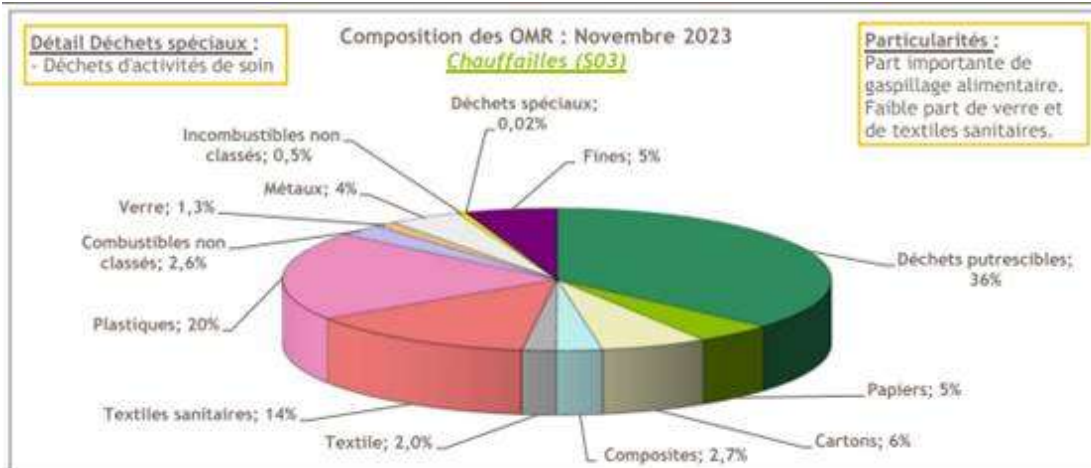
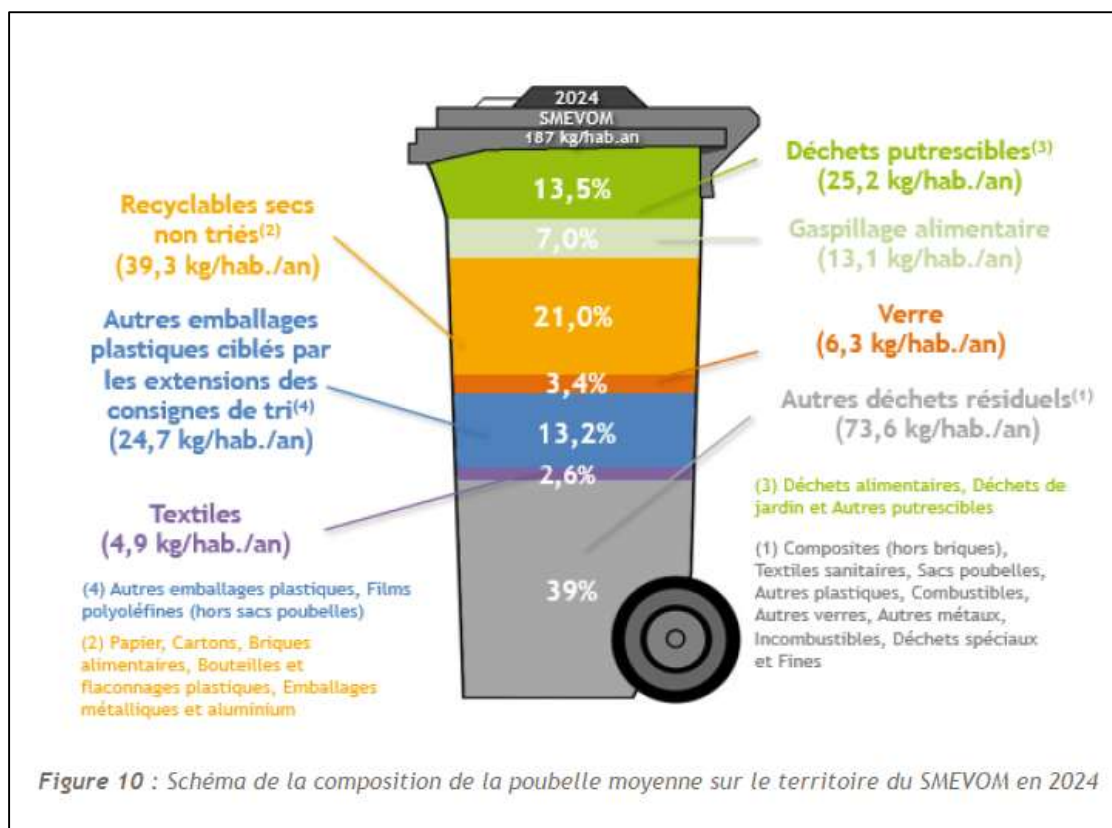


2-4 / Caractérisation des OMR

Tous les ans, le SMEVOM fait appel à un bureau d'études pour effectuer une campagne de caractérisation des OMR de ses collectivités membres. Des échantillons sont analysés en essayant d'avoir un équilibre entre le territoire du SMEVOM et entre les secteurs ruraux et urbains. La méthode respecte le protocole recommandé par l'ADEME.

Il en ressort une poubelle type d'un habitant du SMEVOM.

Il est important de prendre du recul quant à ces chiffres qui, par leur caractère aléatoire de la méthode, donnent des tendances, des pistes de réflexions, mais pas une vérité absolue quant à la composition des ordures ménagères.



3/ LE TRI SELECTIF

3-1 / Organisation

La collecte sélective est organisée en Points d'Apport Volontaire (PAV). Brionnais Sud Bourgogne dispose d'un parc de 189 colonnes réparties sur 51 points. Ces PAV sont nettoyés une fois par semaine par le service déchets (depuis juillet 2024 en remplacement des services techniques) de manière à évacuer les dépôts au pied des colonnes.

Les flux collectés sont le multimatériaux (emballages et papiers en mélange) dans les colonnes jaunes et le verre dans les colonnes vertes. Il est à noter en complément la présence en déchèterie de Chauffailles et La Clayette d'une benne de 30 m³ pour chacun de ces deux flux.

Commune	Localisation	MULTIMAT'	VERRE
AMANZE	Le Bourg	3	1
ANGLURE SOUS DUN	Rte des Granges	2	1
BAUDEMONT	Le Bourg mairie Passage à niveau	3	2
BOIS SAINTE MARIE	260 Chemin de la Charnée 86 Rue de la mairie - EHPAD	4	3
CHASSIGNY SOUS DUN	Parking stade de foot	3	1
CHATEAUNEUF	Place des Marronniers	2	1
CHATENAY	54 Rte des Toisons	2	2
CHAUFFAILLES	399 Rte des Etangs – Netto 48 Rue du 8 mai 1945 – Musée Tissage Rue des Ecoles – parking champ foire 55 Rue Antonin Achaintre – Belvédère 1 Rue Philippe Ducros 1 Rue du Chatillon – parking Foulon Rue Pasteur – parking Bourgogne Avenue du Château – parking piscine 1 Avenue Van de Walle – Carrefour market 980 Rte des Etangs – déchèterie 18 Rue du Chatillon - camping	19	12
COLOMBIER EN BRIONNAIS	Rte de Gibles – cimetière	3	3
COUBLANC	Rte d'Arcinges – cimetière	3	2
CURBIGNY	304 Rte de la Bourdonnière	3	1
DYO	Rte de Charolles	4	2
GIBLES	Place de la Gare	3	3
LA CHAPELLE SOUS DUN	Place Brancelly	3	2
LA CLAYETTE	3 Rte de Combabon – déchèterie 9 Rte de Gibles – camping Rue des Framboisiers Rue du Général de Gaulle Rue des Acacias Rue de l'Hôpital – RPA Rue de l'Hôpital Rue de la Planchette – aire de loisirs Rue des Minimés 10 Rue Lamartine	20	14

MUSSY SOUS DUN	363 Rue du Bourg Parc sous Viaduc	3	2
OUROUX /S BOIS STE MARIE	Place de la mairie	2	2
ST EDMOND	Rte des Avaizes	2	1
ST IGNY DE ROCHE	1105 Rue de l'Aron	5	3
ST LAURENT EN BRIONNAIS	Rte de St Christophe	3	2
ST MARTIN DE LIXY	Rte des Mollières	2	1
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	Carrière Rte de Marcigny 246 B Rue de la Gare – foyer rural	3	3
ST RACHO	39 Rte de Dun	2	2
ST SYMPHORIEN DES BOIS	496 Rte d'Amazé	3	2
TANCON	53 Rte de Mazoncle le bas	3	1
VAREILLES	97 Rte de St Christophe	3	2
VARENNES SOUS DUN	16 Rte de Mâcon	3	2
VAUBAN	Rte des Teureaux	3	2
51 points		114	75

Au 1^{er} janvier 2023, une simplification du geste de tri est apparue : tous les emballages en plastique se trient. Ainsi, aux bouteilles et flacons s'ajoutent désormais les pots, tubes, barquettes, films, sacs et boîtes en plastique. C'est ce qu'on appelle les extensions de consignes de tri (ECT).

Les prestataires de collecte organisent eux-mêmes leurs tournées. La mise en place des ECT a été anticipée en amont avec chacun et des adaptations ont pu être mises en place afin d'éviter les débordements.

Une fois collecté, le multimatériaux est acheminé au centre de tri de Digoin géré par le SMEVOM, où il est trié, séparé par flux et conditionné pour être expédié dans des unités industrielles :

- les plastiques :
 - PET Clair (polyéthylène téréphtalate) > VALORPLAST > Vosges et Ste Marie les Blanches (21)
 - films plastiques > CITEO > Chalon en Champagne (51)
 - monoflux plastiques (tous les autres plastiques d'emballages) > CITEO > Ruffey les Beaux (21)
- l'acier > ARCELOR à Dunkerque (59)
- l'aluminium > REGEAL AFFIMET à Compiègne (60)
- les cartonnettes > GEM DOUBS à Novillars (25)
- les briques alimentaires > NOVA TISSUE SAS à Laval sur Vologne (88) et à Turin
- les papiers cartons mêlés... > NORSKE SKOG à Golbey (88).

Le verre, quant à lui, est directement apporté chez le repreneur SIBELCO GREEN SOLUTIONS à Andrézieux Bouthéon, sans tri préalable.

3-2 / Marchés et coûts

Le marché de collecte du tri sélectif est attribué à COVED pour le multimatériaux et à GUERIN pour le verre depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte du multimatériaux pour 2024 (uniquement PAV) est de 92 663.53 € TTC.

Le montant de la collecte du verre pour 2024 (uniquement PAV) est de 29 869.72 € TTC.

Le traitement du multimatériaux est pris en charge par le SMEVOM. En contrepartie, c'est lui qui bénéficie des recettes de vente matières et des soutiens de CITEO.

Le verre a un coût de traitement nul.

3-3 / Tonnages

Le tonnage multimatériaux collecté en PAV en 2024 est de 421.52 tonnes soit un ratio de 28.15 kg/hab/an. Le tonnage verre collecté en PAV en 2024 est de 495.80 tonnes soit un ratio de 33.11 kg/hab/an. En prenant en compte le gisement aussi collecté en déchèterie, le tonnage multimatériaux 2024 s'élève à 682.20 t (+ 6.85 % par rapport à 2023), soit 45.56 kg/hab et celui du verre s'élève à 648.34 t (- 7.71 % par rapport à 2023), soit 43.30 kg/hab.

Evolution du tonnage multimatériaux collecté en PAV :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	423.28	28.12	
2023	430.66	28.71	+ 1.74 %
2024	421.52	28.15	- 2.12 %

Evolution du tonnage refus multimatériaux (produit) en PAV :

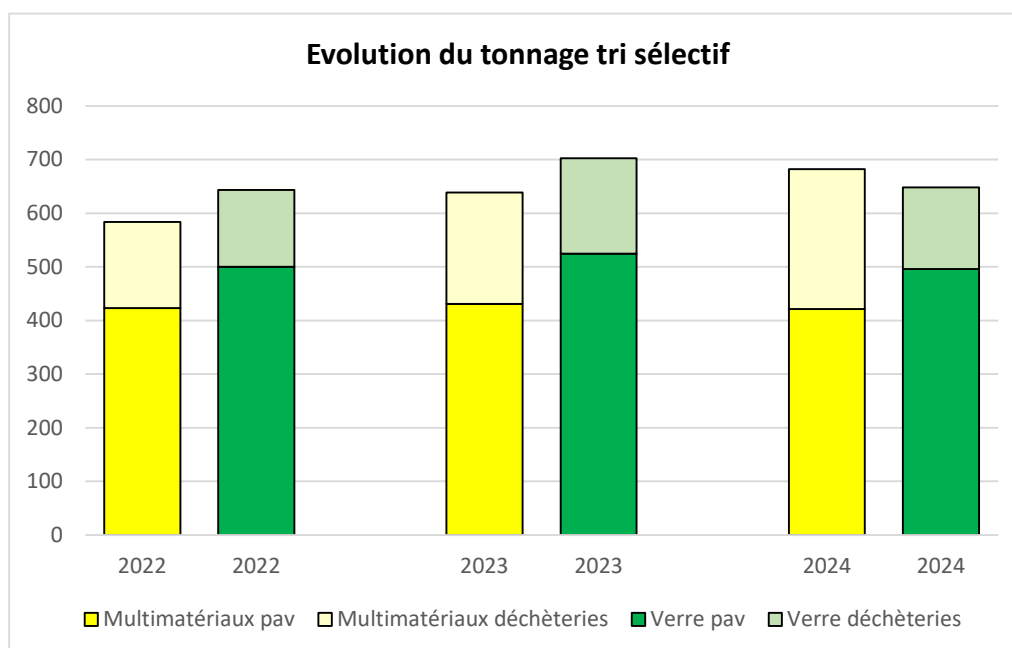
Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	68.207	4.53	
2023	88.086	5.87	+ 29.14 %
2024	72.612	4.85	- 17.57 %

Evolution du tonnage verre collecté en PAV :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	499.76	33.20	
2023	524.62	34.97	+ 4.97 %
2024	495.80	33.11	- 5.49 %

Analyse :

Entre 2022 et 2023, le tonnage collecté en PAV ne semble pas refléter l'impact attendu par les ECT. Ceci s'explique par un transfert du flux multimatériaux dans les bennes de déchèteries, déjà existante à Chauffailles en 2022 et mise en place courant 2023 à La Clayette. Ce transfert se vérifie encore cette année pour le multimatériaux. En revanche, le gisement de verre a baissé de manière générale. La qualité du tri s'était dégradée en 2023 mais une nette amélioration est à souligner en 2024.

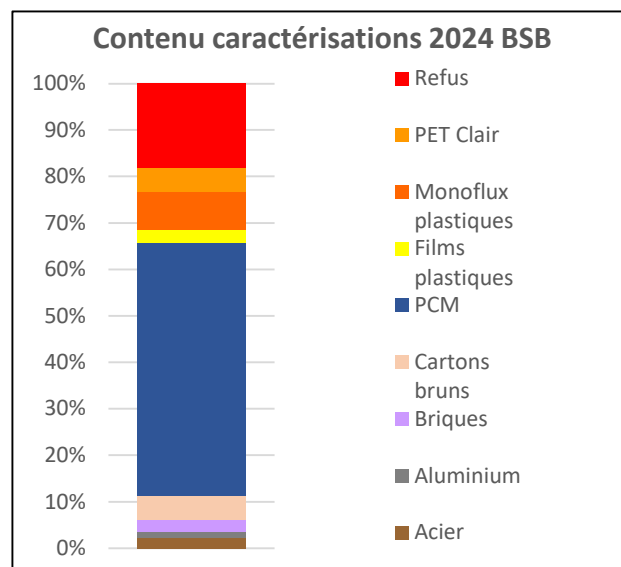


3-4 / Caractérisation du multimatériaux

Une fois par mois, en présence d'un agent de BSB, le centre de tri étudie la composition du flux et mesure les erreurs de tri. Un échantillon de minimum 40 kg est prélevé sur une collecte. Les matériaux sont triés manuellement et pesés pour déterminer le pourcentage par matière ainsi que le taux de refus. Ces pourcentages sont appliqués aux tonnages entrants de chaque collectivité et servent ainsi à déterminer la répartition des tonnages livrés aux repreneurs, ce qui définit les recettes de ventes de matières et les soutiens de CITEO.

Evolution du taux de refus :

Mois	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Janvier	14.93 %	7.40 %	12.99 %
Février	12.35 %	17.12%	14.97 %
Mars	19.99 %	9.10 %	20.05 %
Avril	13.96 %	19.67 %	12.83 %
Mai	11.40 %	7.94 %	22.89 %
Juin	7.11 %	12.11 %	19.44 %
Juillet	20.05 %	26.61 %	11.74 %
Août	28.88 %	40.62 %	29.68 %
Septembre	9.62 %	14.91 %	14.30 %
Octobre	10.40 %	26.23 %	13.86 %
Novembre	6.26 %	11.87 %	16.29 %
Décembre	17.07 %	17.65 %	27.28 %
Moyenne	14.34 %	17.60 %	18.03 %



4/ LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

4-1 / Organisation

La collecte des TLC est assurée en Points d'Apport Volontaire. Des bornes ont été déployées courant 2023 pour passer de 20 à 36 (y compris déchèteries), ceci dans l'objectif d'installer au minimum une borne par commune, sur un/des PAV tri sélectif existant(s).

Le prestataire de collecte organise lui-même ses tournées.

Une fois collectés, ces TLC sont triés. Ce qui est réutilisable est vendu en boutiques solidaires, le reste part en recyclage (ouate).

4-2 / Marchés et coûts

La collecte des TLC est régie par une convention avec PHILTEX AND RECYCLING depuis le 6 avril 2023 pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par période de 3 ans.

La filière est entièrement gratuite pour Brionnais Sud Bourgogne.

4-3 / Tonnages

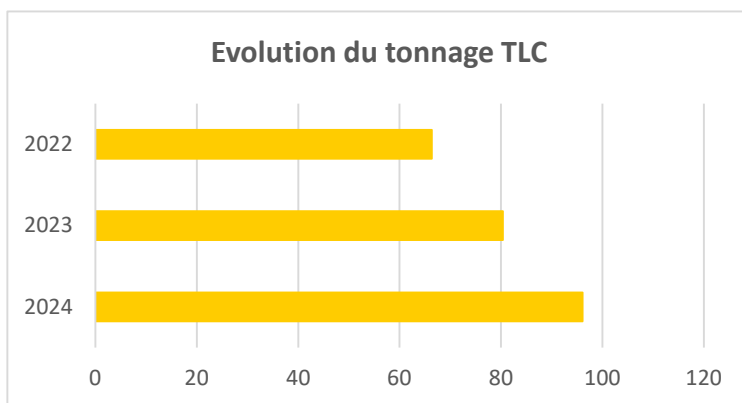
Le tonnage TLC collecté 2024 est de 96.078 tonnes soit un ratio de 6.42 kg/hab/an.

Evolution du tonnage TLC collecté :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	66.365	4.41	
2023	80.404	5.36	+ 21.15 %
2024	96.078	6.42	+ 19.49 %

Analyse :

La forte augmentation constatée entre 2022 et 2023 s'est confirmée en 2024. Toutefois, comme nous pouvons le voir au 2.4, la part des textiles dans les ordures ménagères a augmenté aussi. On peut donc penser que le gisement des textiles a augmenté dans le mode de consommation des usagers. Il convient d'orienter la sensibilisation sur ce point.



5/ LES DECHETERIES ET PLATEFORMES

5-1 / Organisation

Brionnais Sud Bourgogne dispose des sites suivants :

- Déchèterie de Chauffailles : 980 Rte des Etangs – 71170
- Déchèterie de La Clayette : 3 Rte de Combabon – 71800
- Plateforme déchets verts Chauffailles : La Charme – 71170
- Plateforme déchets verts La Clayette : 3 Rte de Combabon – 71800

La déchèterie de Chauffailles a ouvert en juin 2012 et a été mise aux normes en 2015. La plateforme de déchets verts de Chauffailles est utilisée comme telle ainsi que comme quai de transfert des ordures ménagères depuis mars 2010. Cette dernière est interdite au public.

La déchèterie de La Clayette a ouvert en 1992, a été rénovée en 2008 et mise aux normes en 2015. La plateforme de La Clayette a ouvert le 7 juin 2017.

L'accès à ces sites est libre pour les particuliers et réglementé pour les professionnels.

Les plateformes de déchets verts sont utilisées pour faire du broyage. Le broyat obtenu est transporté chez les agriculteurs volontaires du territoire qui ont signé une convention en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire.

Les déchets des déchèteries sont stockés soit dans divers contenants (à quai ou hors quai, couverts ou non couverts), soit dans des zones de stockage. Les agents de déchèteries sont chargés de déclencher les enlèvements nécessaires au bon fonctionnement des sites.

Une fois collectés, les différents déchets sont acheminés vers des filières de traitement ou de valorisation selon leur nature.

5-2 / Marchés et coûts

Le marché de location et collecte des bennes de déchèteries est attribué à SECAF CHAMFRAY depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la location et collecte de l'ensemble de ces bennes pour 2024 est de 198 511.14 € TTC (21 811.04 pour la location et 176 700.10 pour la collecte).

Le marché de collecte et traitement des toxiques DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) n'entrant pas dans le champ de l'éco-organisme ECO-DDS a été confié à EDIB depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de la collecte et du traitement des DMS pour 2024 s'est élevé à 22 752.17 € TTC.

Le marché de broyage des végétaux est attribué à la société RHONE ENVIRONNEMENT depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de cette prestation pour 2024 est de 33 424.67 € TTC à laquelle s'est ajoutée une facture de réparation de couteaux du broyeur (objets indésirables dans le flux) pour 699.95 € TTC.

Le marché de transport du broyat chez les agriculteurs a été confié aux Transports Publics du Sornin depuis le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027.

Le montant de cette prestation pour 2024 est de 13 078.79 € TTC.

La Chambre d'Agriculture 71 facture également sa prestation (devis) couvrant l'accompagnement/conseil auprès des agriculteurs, la réalisation des plannings de livraison du broyat, la prise d'échantillon de broyat ainsi que son analyse. En 2024, la prestation a coûté 4 382.74 € TTC.

A ces prestations s'ajoute le traitement de tous les flux réceptionnés. Certains engendrent un coût, d'autres des recettes. Depuis 2024, certains déchets font l'objet d'un marché distinct de la collecte (démarrage 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période de 1 an soit une échéance maximum au 31 décembre 2027).

D'autre part, de plus en plus de flux entrent dans le champ d'éco-organismes (REP) qui permettent à la collectivité de ne plus supporter la charge financière de leur gestion en touchant divers soutiens.

Les coûts des lots du marché de traitement pour 2024 sont :

Bois A / B / C / Souches	SECAF CHAMFRAY	16 849.54 € TTC	Passage partiel REP juin 2024
Non valorisables	SECAF CHAMFRAY	109 479.33 € TTC	
Gravats et terres	AIGUILLY RECYCLAGE	2 870.34 € TTC	
Gravats plâtrés	SECAF CHAMFRAY	18 764.17 € TTC	
Ferrailles	DERICHEBOURG PURFER	- 29 214.08 € TTC	
Menuiseries vitrées	SECAF CHAMFRAY	8 940.50 € TTC	Passage REP juin 2024
Plâtres	SECAF CHAMFRAY	7 238.05 TTC	Passage REP juin 2024
Extincteurs	DI SERVICES	1 381.81 € TTC	

En termes de recettes gérées par convention, on peut citer les batteries qui ont rapporté 1 951.55 € en 2024, les huiles alimentaires 774 €, les films incolores 3 507 € et le polystyrène 85.60 €.

5-3 / Tonnages

Le tonnage total géré en déchèteries/plateformes 2024 est de 6 244.24 tonnes soit un ratio de 417.00 kg/hab/an.

3 campagnes de broyage se sont tenues en 2024 ; 13 agriculteurs se sont partagés le broyat.

Tonnages et rotations 2024 :

Nature du déchet	Site Chauffailles		Site La Clayette		Prestataires de traitement/valorisation
	tonnages	rotations	tonnages	rotations	
Déchets verts broyés	1 020.60	3 broyages	683.96	3 broyages	Agriculteurs du territoire
Bois A	144.578	46	30.44	23	Secaf Chamfray
Bois B	79.102	21	71.74	23	Secaf Chamfray
Bois C	4.38	2	0.00	0	Secaf Chamfray
Souches	39.70	12	25.78	8	Secaf Chamfray
Cartons	180.91	128	144.76	92	SMEVOM
Ferrailles	172.26	48	125.98	35	Derichebourg Purfer
Gravats	492.52	49	315.32	34	Aiguilly Recyclage
Gravats plâtrés	142.98	18	95.01	13	Secaf Chamfray
Terre	139.84	11	33.02	3	Aiguilly Recyclage
Menuiseries vitrées	41.997	26	29.288	22	Secaf Chamfray/Valobat
Non valorisables	203.78	57	142.63	46	Secaf Chamfray
Placo-plâtre	66.95	15	54.82	15	Secaf Chamfray/Valobat
Plastiques durs	59.58	44	34.30	28	Valorplast
Plastiques films	17.02	17	17.30	16	Valorplast
Polystyrène	0.67	3	0.40	2	Valorplast
Multimatériaux	187.56	72	73.12	32	SMEVOM
Verre	127.86	13	24.68	3	Sibelco Green Solutions
Mobilier	46.02	17	27.40	8	Eco-Maison
DEA Bois	49.62	15	42.84	11	Eco-Maison
DEA hors bois	27.02	14	17.68	9	Eco-Maison
DEA Multi REP	86.06	44	56.36	24	Eco-Maison
Bois Multi REP	255.30	60	140.32	38	Valobat
Plastiques Multi REP	26.84	15	15.03	10	Valobat
Laine de roche	1.265	5	3.03	4	Valobat
Laine de verre	2.83	14	2.275	11	Valobat
Articles sports loisirs	3.257	9	2.306	10	Ecologic
ABJ Thermiques	1.981	10	1.503	8	Ecologic
ABJ non th / Jouets	1.94	15	1.10	10	Eco-Maison
ABJ outil peintre	0.158	15	0.101	14	Eco-DDS
Batteries	2.88	4	1.077	2	Derichebourg Purfer
Piles et batteries clôture	3.18	3	1.16	1	Corepile
Camping gaz	0.30	1	0.00	0	Newellco
Cartouches impression	0.292	2	0.215	3	Printerre
Extincteurs	0.65	1	0.00	0	DI Services
Huiles moteurs	5.94	6	3.33	4	Sevia
Huiles ménagères	1.08	2	1.07	2	Quatra
Radiographies	0.31	3	0.20	3	AMI 71
Toxiques DMS	12.712	31	7.928	25	Edib
Toxiques DDS	16.105	31	10.176	25	Eco-DDS
Lampes et néons	0.917	7	0.474	4	Eco-System
DEEE	128.029	67	90.418	60	Eco-System
Textiles	38.842	51	21.326	48	Philtex

Ressorcerie	17.966	42	14.381	46	SOLIF
Bouchons plastiques	0.67	5	1.14	8	Père Bouchon
Capsules nespresso	1.10	5	1.10	5	SUEZ
DASRI	0.223	4	0.051	2	Z Coll
Pneus	21.936	4	0.00	0	Alpha Recyclage
Amiante (interdit en déchèterie)	0.00	0	0.00	0	Secaf Chamfray
Totaux	3 877.71	1 087	2 366.53	793	
<i>Totaux 2023</i>	<i>4 268.33</i>	<i>1 112</i>	<i>2 253.95</i>	<i>792</i>	
<i>Totaux 2022</i>	<i>4 078.19</i>	<i>1 176</i>	<i>2 063.22</i>	<i>665</i>	

Une erreur de frappe s'est glissée dans le rapport 2022 sur le tonnage total déchèterie Chauffailles. Il est bien de 4 078.19 t.

Analyse :

En 2024, Brionnais Sud Bourgogne a valorisé 94.45 % des déchets entrants (91.45 % en 2023). L'amélioration pour la seconde année consécutive (82.68 % en 2022) s'explique par une nouvelle baisse du tonnage des non valorisables ainsi que par la mise en place de nombreuses nouvelles REP et filières de valorisation en milieu d'année.

On peut aussi mettre en avant la baisse du tonnage capté qui peut traduire un changement des habitudes de consommation et le détournement de certains pros qui se sont dirigés vers de nouveaux points de reprise suite aux nouvelles REP.

Pour rappel, les tonnages indiqués dans le tableau ci-dessus pour les textiles, le multimatériaux, le verre et la ressource ne concernent que ceux captés en déchèteries.

Evolution du tonnage déchèterie :

Année	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2022	6 141.41	407.93	
2023	6 522.28	434.76	+ 6.20 %
2024	6 244.24	417.00	- 4.26 %

5-4 / Fréquentations

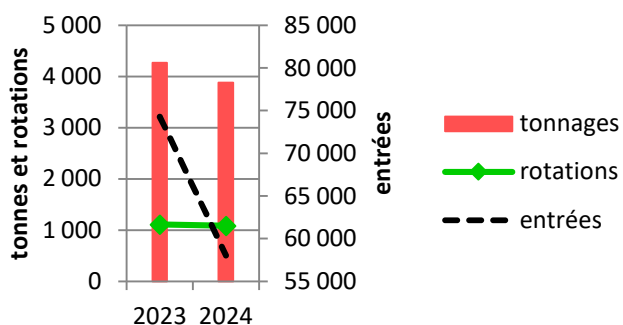
Evolution des entrées sur site :

Nature	Chauffailles		La CLayette	
	2023	2024	2023	2024
Particuliers	72 976	57 601	35 850	38 160
Professionnels	1 160	363	606	585
Administrations	168	78	129	53
Total	74 304	58 042	36 585	38 798
Progression annuelle	+ 0.34 %	- 21.88 %	- 7.08 %	+ 6.05 %

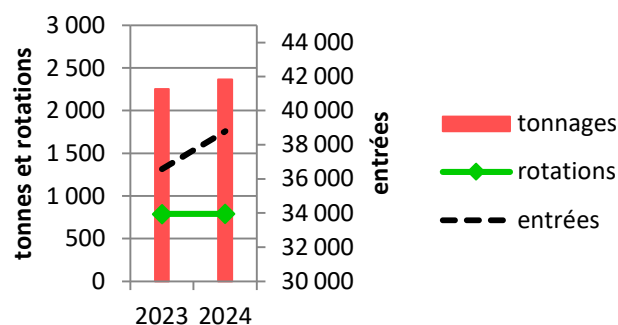
Analyse :

Le comptage étant manuel, ces chiffres sont à manier avec précaution et peuvent difficilement être exploités comme statistiques. La mise en place du contrôle d'accès permettra une analyse plus fine de ces données.

Site Chauffailles : tonnages, rotations, entrées



Site La Clayette : tonnages, rotations, entrées



6/ BILAN VALORISATION PAR FLUX

	2023	2024	Variation
Tonnage ordures ménagères	2 641.54	2 660.72	+ 0.73 %
Tonnage non valorisables déchèteries	459.16	346.41	- 24.56 %
TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)	3 100.70	3 007.13	- 3.02 %
Tonnage déchèteries valorisé (hors recyclables secs et textiles)	5 528.58	5 424.45	- 1.88 %
Tonnage multimatériaux enlevé	494.101	606.358	+ 22.72 %
Tonnage verre (avec déchèterie)	702.50	648.34	- 7.71 %
Textiles	80.404	96.078	+ 19.49 %
Tonnage refus centre de tri produit (valorisé en combustible)	88.086	72.612	- 17.57 %
TOTAL VALORISE	6 893.67	6 847.84	- 0.66 %
TOTAUX	9 994.37	9 854.97	- 1.39 %
PART VALORISEE	68.98 %	69.48 %	

Analyse :

Le tonnage global produit sur Brionnais Sud Bourgogne est pour 2024 de 9 854.97 tonnes de déchets soit une baisse de 1.39 % par rapport à 2023. Ceci représente 658.14 kg/hab de déchets (contre 666.20 en 2023) dont 30.52 % ont été enfouis en CSDU (contre 31.02 % en 2023).

Nous avons donc produit moins de déchets et ceux-ci sont mieux valorisés.

7/ LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES LOI TRANSITION ENERGETIQUE SUR LA CROISSANCE VERTE

La Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (17 août 2015), la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (10 février 2020) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixent plusieurs objectifs et notamment :

7-1 / Augmenter le taux de recyclage des déchets (non dangereux non inertes)

Il prend en compte tous les tonnages collectés : multimatériaux hors refus, verre et tous les déchets provenant des déchèteries sauf les non valorisables, inertes et dangereux (DMS, DDS, radiographies, huiles moteur, batteries, piles, camping-gaz, extincteurs, cartouches d'impression, DEEE, lampes et néons, DASRI, amiante).

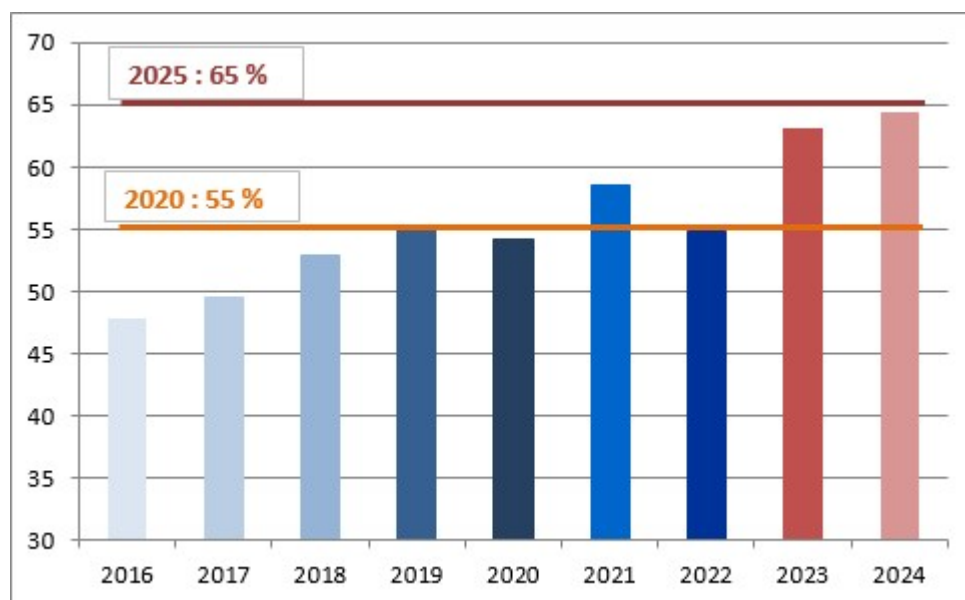
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Taux de recyclage 2024 Brionnais Sud Bourgogne	64.36 %
---------------------------------------------------	---------

Objectif 2020 : 55 %
Objectif 2025 : 65 %

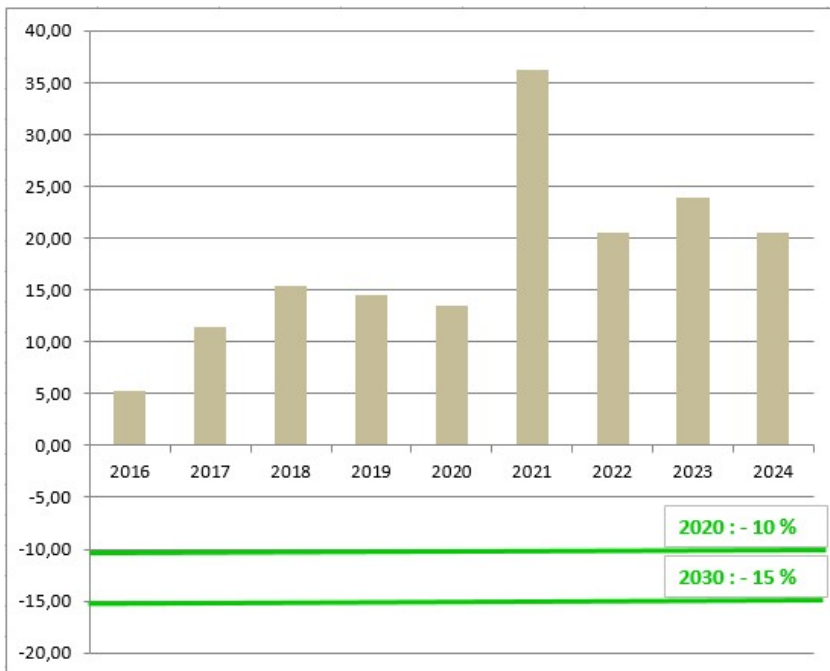


7-2 / Réduire la production de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)

Les DMA regroupent tous les déchets collectés y compris les inertes.

Evolution DMA 2024 Brionnais Sud Bourgogne	20.46 %
-----------------------------------------------	---------

Objectif 2020 : - 10 %
Objectif 2030 : - 15 %
par rapport à 2010



Notre collectivité va rencontrer des freins pour tenir cet objectif :

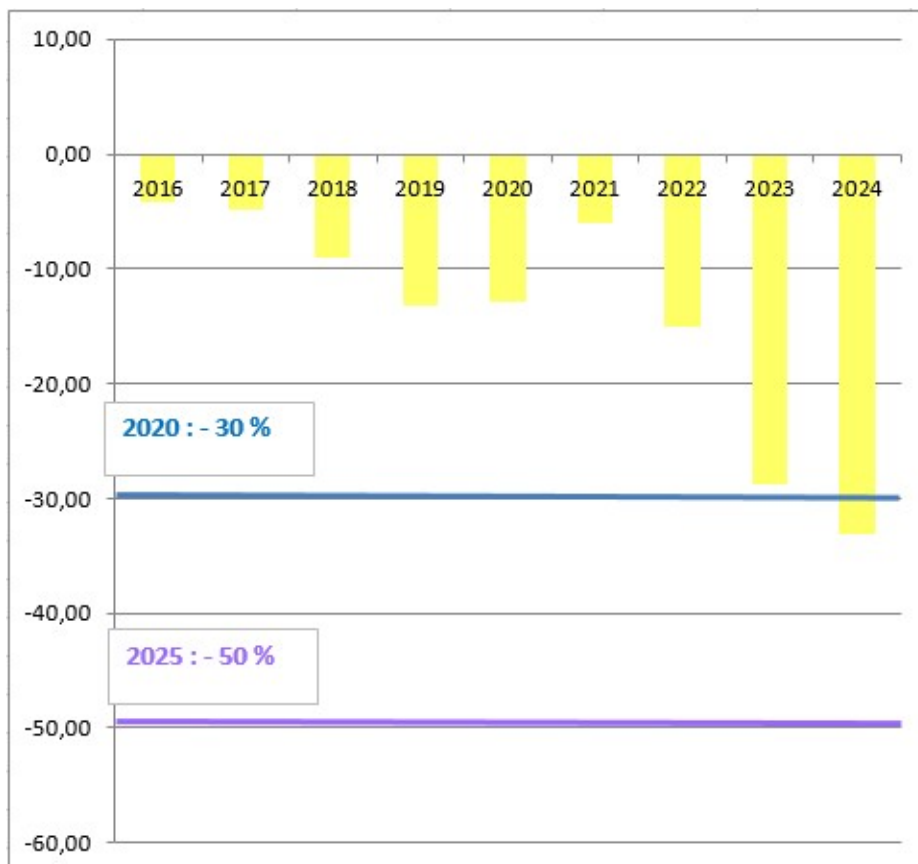
- Les chiffres 2010 sont incomplets : certains déchets n'étaient pas pesés (gravats, om lors de défaut de bascule...)
- Il y avait très peu de filières en place en 2010

7-3 / Diminuer la production de DMR (Déchets Ménagers Résiduels)

Les DMR comprennent les OMR, les encombrants et les refus de tri emballages si ceux-ci sont mis en décharge (ce qui n'est plus le cas pour notre collectivité depuis 2022).

Evolution DMR 2024 Brionnais Sud Bourgogne	- 33.07 %
-----------------------------------------------	-----------

Objectif 2020 : - 30 %
Objectif 2025 : - 50 %
par rapport à 2010



8/ ANIMATIONS - PREVENTION

8-1 / Animations jeunesse

STRUCTURE	INTERVENANT	NOMBRE ANIMATIONS	TYPE ANIMATIONS	CLASSE	NOMBRE ENFANTS
ST SYMPHORIEN DES BOIS Ecole	Service déchets	1	Olympiades du tri (jeux extérieurs sur le tri)	Primaire	235
BAUDEMONT Ecole	Service déchets	1	Olympiades du tri (jeux extérieurs sur le tri)	Primaire	
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF Ecole	Service déchets	1	Olympiades du tri (jeux extérieurs sur le tri)	Primaire	
ST LAURENT EN BRIONNAIS Ecole	Service déchets	1	Olympiades du tri (jeux extérieurs sur le tri)	Primaire	

8-2 / Animations grand public

STRUCTURE	INTERVENANT	NOMBRE ANIMATIONS	TYPE ANIMATIONS	NOMBRE PERSONNES
Semaine Européenne Réduction des Déchets	Service déchets et 5 bénévoles	2	Repair Café	26
			Journée sensibilisation intermarché Chauffailles	20
Marchés Chauffailles et La Clayette	Service déchets	14	Travail par thématique : jardin, alimentation, textiles, tri, produits ménagers, fêtes fin d'année, minimalisme	168
Festival St Martin de Lixy	Service déchets	1	Stand de jeux sur le tri	12
Entreprise Cars Michel	Service déchets	1	Sensibilisation pratiques et gestion déchets suite mauvais tri	1

8-3 / Autres actions

- élections législatives Chauffailles : récupération de 5 cartons de papiers pour recyclage
- présence à 9 caractérisations sur 12 de nos emballages au centre de tri de Digoin
- 2 suivis de collecte OM
- distribution de 2 livres par école du territoire sur le thème des déchets
- 9 courriers envoyés suite à des dépôts sauvages

8-4 / Déploiement du tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie. Le compostage participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, il améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Afin d'encourager les usagers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, Brionnais Sud Bourgogne déploie :

- le compostage individuel : d'anciennes campagnes avaient été initiées mais il est primordial d'en relancer, de les faire perdurer sans interruption et de suivre les foyers équipés. Pour cela, un marché d'achat de composteurs a été lancé en 2023 permettant de lancer une première commande dont les ventes ont débuté en 2024. Un suivi des usagers ayant acheté un composteur est réalisé par l'agent de prévention.
- le compostage gros producteurs : 10 sites ont déjà été installés par le SMEVOM par le passé. En septembre 2023, un site test a été mis en place au collège Mermoz de Chauffailles avec un matériel fabriqué par les services techniques. Un accompagnement leur a été apporté. Le retour après plusieurs mois de fonctionnement ayant été positif, les mises en place se sont poursuivies en 2024.
- le compostage collectif : l'objectif 2024 était d'accentuer la mise en place dans des lieux dits « collectifs » pour rendre la pratique accessible à des foyers n'ayant pas la place d'installer un composteur chez eux. Un partenariat avec le SMEVOM est en place pour ces points.

Etat des lieux compostage :

COMPOSTAGE INDIVIDUEL			
Année campagne	Prix de vente	Type matériel	Nombre vendus
2024	35 €	Bois 400 L (gardigame)	384
SITES GROS PRODUCTEURS			
Lieu	Date installation	Remarques	Matériel
Collège Les Bruyères La Clayette	04-09-2012	Arrêté suite départ du cuisinier impliqué	SMEVOM
Collège et école Pierre Faure Chauffailles	06-01-2014		SMEVOM
Ecole Baudemont	01-02-2014	Petit composteur pédagogique	SMEVOM
MFR La Clayette	26-04-2015	Arrêté suite départ professeur impliqué	SMEVOM
Ecole Gabriel Colette Chauffailles	04-07-2018		SMEVOM
Pôle Enfance Jeunesse Chauffailles	21-06-2019		SMEVOM
Restaurant Le Sévanol Chauffailles	23-01-2020		SMEVOM
Camping municipal Les Feuilles Chauffailles	30-03-2021		SMEVOM
Camping Les Bruyères La Clayette	04-05-2021		SMEVOM

Collège Jean Mermoz Chauffailles	02-10-2023		BSB
Foyer ESAT Chauffailles	04-04-2024		SMEVOM
Camping de Montrouant Gibles	05-04-2024		BSB
EHPAD Antonin Achaintre Chauffailles	16-07-2024		BSB
Résidence Belvédère Chauffailles	18-09-2024		BSB
Gendarmerie La Clayette	06-11-2024		BSB
Gendarmerie Chauffailles	06-11-2024		BSB
SITES COMPOSTAGE COLLECTIF			
Lieu	Date installation	Remarques	Matériel
Déchèterie Chauffailles	13-03-2024		BSB
Déchèterie La Clayette	13-03-2024		BSB
Parc de la Mairie St Symphorien des Bois	01-07-2024		SMEVOM
Place de la Mairie Ouroux s/Bois Ste Marie	10-10-2024		SMEVOM
Place de la Mairie St Igny de Roche	10-10-2024		SMEVOM
Rue Lamartine La Clayette	10-10-2024		SMEVOM
City stade La Chapelle sous Dun	10-10-2024		SMEVOM
Rue Pasteur Chauffailles	16-10-2024		SMEVOM
Rue René Cassin Chauffailles	16-10-2024		SMEVOM
Déchèterie n° 2 Chauffailles	13-11-2024		BSB

9/ FINANCEMENT DU SERVICE

Historiquement, l'ancien secteur de La Clayette était géré par la REOM alors que l'ancien secteur de Chauffailles appliquait la TEOM. Ceci impliquait un suivi de deux budgets : un annexe et une fonction du budget général. Suite à la fusion des deux territoires, Brionnais Sud Bourgogne avait l'obligation d'harmoniser son mode de financement. C'est la REOM qui a été retenue par délibération n° 2021-144 du 4 novembre 2021.

Une enquête auprès des communes a donc été réalisée fin 2022 et début 2023 pour créer un fichier de redevables le plus précis possible. L'harmonisation a bien été effective dès la facturation 2023.

La comptabilité est donc désormais suivie sur un seul et même budget annexe qui a bien été bâti à l'équilibre. En effet, le produit de la redevance permet d'équilibrer le budget annexe dédié aux déchets ménagers et assimilés après intégration de tous les coûts (collecte et traitement, gestion déchèteries...) et déduction de toutes les recettes.

En 2024, une autre étape a été franchie quant à la redevance avec la mise en place d'une tarification selon le nombre de personnes composant le foyer.

Le tarif pour les usagers particuliers en 2024 est :

Composition foyer	Tarif
1 personne	150 €
2 personnes	227 €
3-4 personnes	325 €
5 personnes et +	372 €
Résidence secondaire	182 €

Le tarif professionnel est quant à lui toujours dépendant du nombre de salariés ou de catégories. Le tarif administration est toujours distingué selon la catégorie.

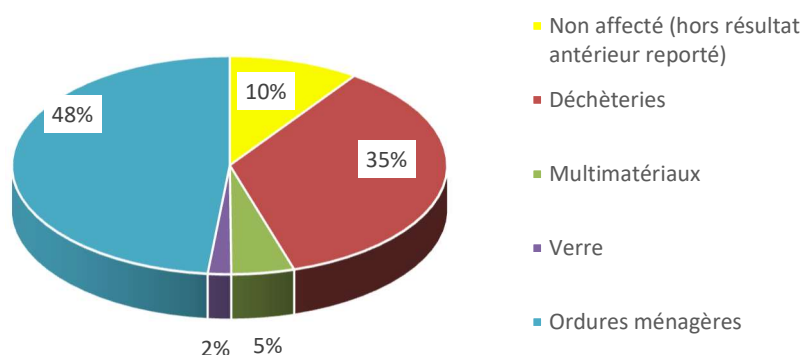
Deux campagnes de facturation sont établies : une en juin et une en novembre.

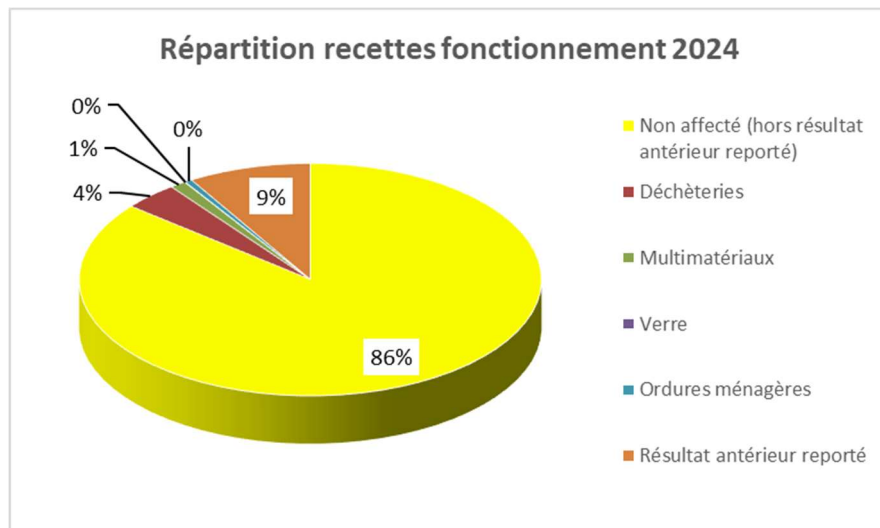
10/ BILAN FINANCIER

➤ section fonctionnement :

CA 2024	Dépenses	Recettes	Coût / hbt
Non affecté (hors résultat antérieur reporté)	212 646.86	2 153 188.29	-129.59
Déchèteries	777 669.73	96 571.51	45.49
Multimatériaux	102 232.31	28 061.49	4.95
Verre	37 929.40	969.40	2.47
Ordures ménagères	1 059 444.30	13 083.00	69.88
Total	2 189 922.60	2 291 873.69	-6.81
Résultat antérieur reporté		215 630.79	14.40
Total	2 189 922.60	2 507 504.48	-21.21
Résultat 2024		317 581.88	-21.21

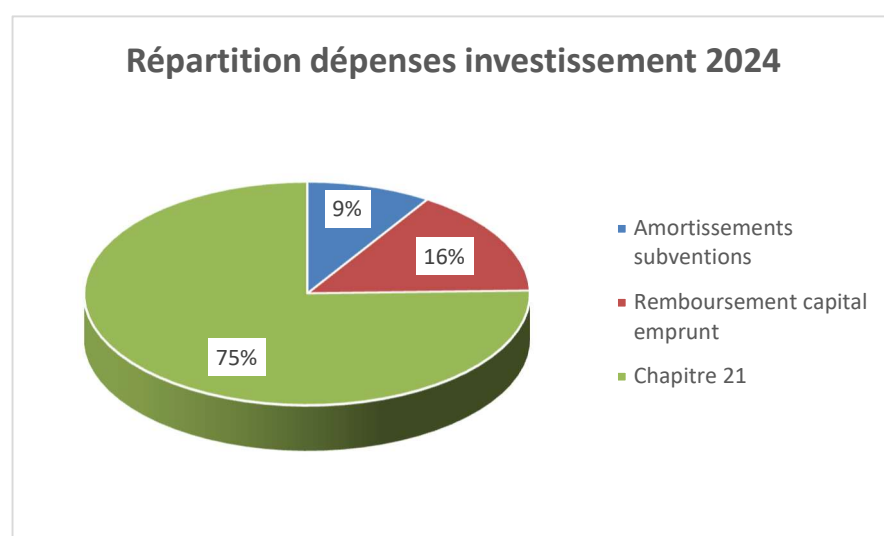
Répartition dépenses fonctionnement 2024



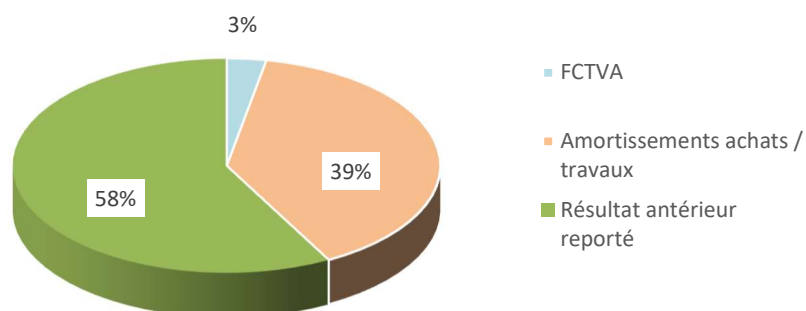


➤ section investissement :

CA 2024	Dépenses	Recettes	Coût / hbt
FCTVA		5 768.80	-0.39
Amortissements achats / travaux		76 028.15	-5.08
Amortissements subventions	7 081,77		0.47
Remboursement capital emprunt	12 146.61		0.81
Chapitre 21	58 921.70		3.93
Total	78 150.08	81 796.95	-0.24
Résultat antérieur reporté		112 565.74	-7.52
Affectation 1068			0,00
Virement de la section de fonctionnement			0,00
Total	78 150.08	194 362.69	-7.76
Résultat 2024		116 212.61	-7.76



Répartition recettes investissement 2024



Objectifs pour 2025 :

- Continuer à développer le compostage collectif (14 placettes) et individuel
- Continuer les animations scolaires (10 interventions)
- Développer une relation de proximité avec les mairies et suivre sur le terrain les activités de nos prestataires
- Continuer l'avancement du projet RGI sur le territoire : marché pour logiciel métier, dossiers de subventions...
- Engager les travaux pour la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie pour fin premier semestre 2025
- Mettre en place la vidéosurveillance dans les déchèteries
- Refonte complète de la signalétique dans les déchèteries
- Remise en état du site de La Charme
- Travailler la mise en place d'un ACI (chantier d'insertion)